



Genève, le 5 juin 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé et de l'Association des médecins du canton de Genève

Sérologies COVID-19: la détection d'anticorps ne garantit pas l'immunité!

A l'heure actuelle, les tests sérologiques ne permettent pas de déterminer si un individu est immunisé contre le COVID-19. C'est la raison pour laquelle, en l'état, il n'est pas recommandé en pratique ambulatoire. Certaines situations peuvent toutefois légitimer un test sérologique. Dans ce cas, le test n'est effectué que sur prescription médicale.

Les tests sérologiques ne sont toujours pas recommandés en pratique ambulatoire

Le test sérologique vise à détecter la présence d'anticorps (protéines produites par le corps humain pour lutter spécifiquement contre le COVID-19). Le test indique si la personne testée a été exposée ou non au virus et si elle a développé des anticorps contre lui.

Cependant, la détection d'anticorps n'offre aucune garantie de protection contre le COVID-19. Autrement dit, les tests sérologiques actuels ne permettent, ni de juger de l'immunité protectrice contre la maladie, ni d'exclure la contagiosité d'une personne.

C'est pourquoi, pour l'heure, l'utilisation des tests sérologiques est limitée au domaine de la recherche, notamment afin de déterminer la proportion des genevois qui ont été en contact avec le virus.

Certaines situations peuvent toutefois légitimer le recours aux tests sérologiques

La sérologie pourrait représenter une aide au diagnostic dans les situations particulières où les tests de PCR habituels ne permettent pas de confirmer le COVID-19. Dans ce cas, c'est au médecin traitant d'évaluer de l'opportunité du test.

Les quatre cas de figures énoncés infra peuvent justifier le test sérologique:

1. Si deux tests de dépistage (naso-pharyngés) sont négatifs malgré la présence de symptômes importants. Lorsque la probabilité d'une infection au SRAS-CoV-2 est grande et que les tests répétés de dépistage sont négatifs, les sérologies peuvent contribuer au diagnostic.
2. Lorsqu'un patient symptomatique depuis plus de 10 jours est hospitalisé. Les tests sérologiques peuvent aider à la détection du virus alors que le test de dépistage tardif peut se révéler négatif.
3. En cas de doute ou discordance diagnostique, les tests sérologiques peuvent contribuer

- au diagnostic dans les situations complexes, au cas par cas.
4. Chez un patient vulnérable et à haut risque, par exemple dans le cadre d'un bilan pré-greffe.

Demeurent réservées les recommandations de l'Office de la santé publique (OFSP) en la matière.

Consultations et prescriptions médicales

En cas de doute sur son état de santé, il est recommandé de consulter un médecin. Ce dernier sera en mesure de poser un diagnostic et de définir si des analyses complémentaires sont nécessaires. Le médecin pourra ainsi prescrire un test naso-pharyngé ou, dans les cas rappelés ci-dessus, prescrire un test sérologique.

En tout état, il est rappelé que le test sérologique, même s'il est prescrit par un médecin, n'est pas remboursé par les assurances maladie. Il appartient dès lors au laboratoire d'informer le patient sur le prix du test.

En cas de symptôme compatible avec le COVID-19, un test de dépistage est nécessaire

Une personne présentant des symptômes compatibles avec le COVID-19 doit impérativement être testée à l'aide d'un frottis naso-pharyngé. Les HUG ont mis en place une filière rapide de test. En attendant le résultat du test, la personne doit s'isoler afin d'éviter la propagation du virus. L'adhésion de chacun à ces recommandations est une condition importante pour assurer le contrôle de l'épidémie et diminuer le risque de résurgence.

Enfin, les auto-tests (Quick-Tests ou tests rapides) vendus dans certaines pharmacies ou par internet n'ont pas été validés et ne sont pas adaptés au diagnostic du COVID-19. Ces tests ne sont clairement pas recommandés, sans exception.

Au vu de l'amélioration constante des tests sérologiques, de nouvelles recommandations de l'OFSP sont probables. Ces recommandations sont publiées sur le site de l'Etat de Genève.

Voir aussi

[COVID-19 - se protéger et éviter une nouvelle vague](#)

Pour toute information complémentaire:

- M. Adrien Bron, directeur général de la santé, DSES, T. +41 22 546 50 15
- Pr Jacques-André Romand, médecin cantonal délégué aux affaires COVID. et Dre Aglaé Tardin, médecin cantonale, DSES, T. +41 22 546 51 03
- Dr Michel Matter, président, AMGe, T. +41 22 320 84 20
- M. Antonio Pizzoferrato, secrétaire général, AMGe, T. +41 22 320 84 20